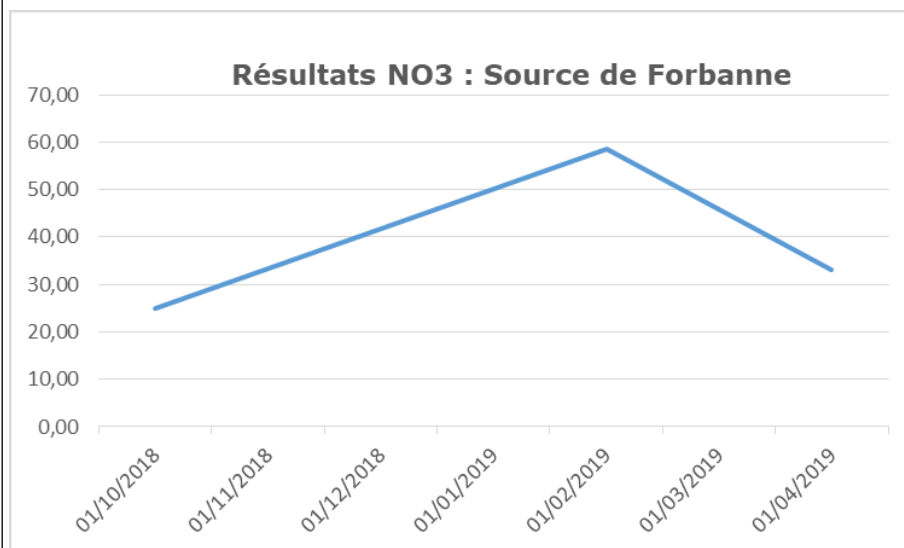


**Chambre interdépartementale d'agriculture Doubs – Territoire de Belfort – FRDG150 –  
Calcaires jurassiques des Avants-Monts**

<b>Type de masse d'eau</b>	ESO
<b>Code masse d'eau</b>	FRDG150
<b>Nom masse d'eau</b>	Calcaires jurassiques des Avants-Monts
<b>Station de la mesure ayant conduit au projet de zonage et code de la station de mesure</b>	Source de Forbanne (39) 3 mesures et P90 : 58,6 mg/l Source des Mouillères (25) 4 mesures et P90 : 19,1 mg/l Fontaine de la Roche (25) 3 mesures et P90 : 36,8 mg/l Source de Fourbanne (25) 3 mesures et P90 : 32,2 mg/l
<b>Nombre de communes proposées au classement V1</b>	122 (communes non fusionnées)
<b>Liste des communes proposées au classement</b> (NB : indiquer avec « * » les communes proposées au titre d'une autre masse d'eau)	A compléter
<b>Type d'argumentaire</b> (NB : cocher la ou les cases concernées : <input checked="" type="checkbox"/> )	<input checked="" type="checkbox"/> Compartimentation de la masse d'eau souterraine pour circonscrire la zone contaminée  <input type="checkbox"/> Origine non agricole certaine de la pollution (pollution ponctuelle d'origine domestique, autre) – Origine : préciser l'origine ici.  <input type="checkbox"/> Absence de contamination par les nitrates d'origine agricole pour les secteurs dont l'occupation des sols est majoritairement urbaine, forestière ou avec une SAU très faible  <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Différence dans les types de systèmes agricoles présents sur le périmètre de la nappe souterraine concernée.
<b>Communes dont le retrait du classement est proposé</b>	A compléter (facultatif) – NB : certaines communes peuvent rester classées au titre d'autres masses d'eau.
<b>Argumentaire pour modifier le projet de classement soumis à concertation</b>	<p>La masse d'eau référencée FRDG150 est caractérisée de la façon suivante (dans les documents de référence du SDAGE RMC) :</p> <p>Cette unité géologique est divisée dans sa longueur en 2 ensembles :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la moitié occidentale est un horst tectonique où les reliefs calcaires qui constituent cette masse d'eau voisinent des dépressions marneuses du Lias (zones où les calcaires ont été érodés) et le massif granitique et volcanique de la Serre. Ces deux ensembles imperméables ont été regroupés en une seule masse d'eau "Marnes et terrains de socle entre Doubs et Ognon" (N° FRDG524). Celle-ci s'interpénètre avec les Avants Monts calcaires, des boutonnières de marnes incluses dans les plateaux calcaires faisant même partie de la masse d'eau calcaire, alors que des lambeaux de massifs calcaires noyés dans les secteurs marneux sont dans l'autre masse d'eau. La limite nord-ouest de cet ensemble vient chevaucher les "calcaires jurassiques des plateaux de Haute Saône" (N° FRDG123).</li> <li>- et le faisceau Bisontin.</li> </ul> <p>La limite sud-est de ce fossé est chevauché par la masse d'eau voisine des "calcaires jurassiques du bassin Loue, Lison, et Cusancin" (N° FRDG154). La limite nord est, qui sépare les Avants Monts de la masse d'eau des "calcaires jurassiques du Jura septentrional du Pays de Montbéliard et du nord Lomont" (N° FRDG178) est matérialisé par la faille de Gondenans- Montby.</p> <p>Cette faille dont le jeu est important (Effondrement du compartiment est d'au-moins 150 m par rapport aux Avants-Monts) marque le début du bassin de Montbéliard. Ces failles majeures qui séparent les Avants Monts du reste des plateaux calcaires ne sont pas imperméables (existence d'échanges entre les différents aquifères karstiques, ex. alimentation de la source d'Arcier par les</p>

calcaires jurassiques du bassin Loue, Lison, et Cusancin Cette description souligne la diversité de cette masse d'eau, l'absence de connaissance précise de son fonctionnement et les nombreux apports extérieurs à cette nappe. Au niveau agricole, la partie Doubs de cette masse d'eau concerne environ 28 560 ha soit soit presque 13 % de la SAU départementale, le taux de SAU de la zone est de 36,3 % avec un taux de 63,2% de prairies et de 36,8 % de cultures dans la SAU dont 13,4 % de la SAU en cultures de printemps.

Cette zone est également fortement urbanisée puisque près d'un tiers de la population du Doubs (200 000 hab) vivent au-dessus de cette masse d'eau. Cette zone concentre également une bonne partie des zones d'activités de la vallée du Doubs (Saint Vit, Besançon, Autechaux) jusqu'à Clerval.



L'analyse de la courbe des NO3 sur le point de mesure déclassant nous indique que si le pic a été important, les analyses suivantes et précédentes sont plutôt situées autour des 25 mg/l. Les tendances d'évolution sur 3 des 4 points de mesures sont non significatives et en amélioration sur le point de mesure de la Fontaine de la Roche à Courchapon.

Compte tenu d'une part de la taille importante de cette nappe d'eau, de systèmes agricoles différents entre le nord-est (plateau de Rougemont) et le sud-est (plaine de Dole) et d'autre part de la position du qualitomètre qui déclassé cette masse d'eau (source de Forbanne à Evans) alors que tous les autres points ont un P90<40 mg/l sur un nombre restreint de mesures, nous demandons une compartimentation de cette masse d'eau permettant d'isoler le sous-bassin alimentant la source de Forbanne.

Une demande d'expertise hydrogéologique a été demandée par les Chambres d'Agriculture du Jura et du Doubs Territoire de Belfort.

**On peut faire l'hypothèse d'une circonscription de la zone d'influence du point de mesure d'Evans suivant une enveloppe qui devra être définie par une étude hydrogéologique plus précise mais qui pourrait être configuré compte tenu des failles existantes et des couches géologiques comme indiqué sur la carte ci-après.**

Pièces jointes (courrier, note, ...) : Cartes de la zone et fiche de référence de la masse d'eau

**Synthèse retenue par la DREAL de bassin**

La masse d'eau souterraine FRDG150 est proposée au classement au regard des dépassements constatés sur la source de la Forbanne (58,7 mg/l) et sur la fontaine de Gujean (41 mg/l).

Une expertise du bureau Reilé à maîtrise d'ouvrage de la chambre d'agriculture du Jura en date du 31/03/2021 apporte des compléments quant à la demande de compartimentation.

- Concernant la fontaine de Gujean, l'étude montre que la qualité est représentative de l'impact des activités agricoles du sous bassin des systèmes karstiques des affluents du Doubs dolois, situé à l'extrémité ouest de la masse d'eau FRDG150, au sud du massif de Serre. Les eaux souterraines qui s'y trouvent alimentent les affluents karstiques de la vallée du Doubs et de la Blaine qui rejoint le canal du Rhône au Rhin.



Ce sous bassin est séparé des autres sous bassins de la masse d'eau par les vallées des Vèzes de Rochefort et de Biarne. Ces vallées semblent constituer des limites imperméables qui isolent ce sous-bassin.

**Le classement de cette section et de l'ensemble des communes qui lui sont sous-jacente est donc justifiée par l'étude du bureau Reilé.**

- Concernant la source de Forbanne, l'étude montre qu'elle est contenue dans le sous bassin des systèmes karstiques affluents du Doubs en bordure nord de la forêt de la Chaux. Cette section est la partie centrale de la masse d'eau FRDG150, dont la limite correspond à peu près à la séparation entre les départements du Doubs et du Jura. Les eaux souterraines alimentent les affluents karstiques de la vallée du Doubs.

Ce sous-bassin est séparé des calcaires du plateau Dolois par la vallée de la Vèze de Biarne, qui constitue une limite imperméable isolant les aquifères calcaires calcaires.



La source de Forbanne n'est pas représentative de ce seul sous bassin fortement influencé par les qualités de ruissellement sur les marnes de la masse d'eau FRDG524.

La masse d'eau FRDG524 dispose cependant d'une teneur en nitrate en P90 relativement faible durant la 7ème campagne (10,7 mg/l) ne justifiant pas son classement en zone vulnérable.

**Le classement de cette section et de l'ensemble des communes qui lui sont sous-jacente est donc justifiée par l'étude du bureau Reilé.**

**Ces éléments justifient la compartimentation de la masse d'eau FRDG150 – Calcaires jurassiques des Avants-Monts aux deux compartiments que sont le sous bassin des systèmes karstiques affluents du Doubs en bordure nord de la forêt de la Chaux et le sous bassin karstiques des affluents du Doubs dolois et de l'ensemble des communes sus-jacentes à ces sections.**

**La compartimentation de la masse d'eau FRDG150 est donc retenue et entraîne le classement des communes suivantes :** Berthelange (25055), Ferrières-les-Bois (25235), Amange (39008), Archelange (39014), Audelange (39024), Authume (39030), Auxange (39031), La Barre (39039), Baverans (39042), Biarne (39051), Brevans (39078), Champvans (39101), Châtenois (39150), Damparis (39189), Dampierre (39190), Dole (39198), Evans (39219), Foucherans (39233), Gendrey (39246), Jouhe (39270), Lavangeot (39284), Lavans-lès-Dole (39285), Louvatange (39302), Malange (39308), Monnières (39345), Montepain (39352), Orchamps (39396), Ranchot (39451), Rochefort-sur-Nenon (39462), Romange (39465), Sampans (39501), Vriange (39584)